



REVENDICATIF investigation

UN CONSTAT GENERAL ALARMANT !

Les services d'enquête se sont retrouvés soumis à des changements significatifs qui entravent profondément leur efficacité et le sens de leur mission.

Diminution des effectifs, Absence de reconnaissance, Diminution des budgets, Complexification de la procédure, Evaluation de la performance par le chiffre, Modernisation des moyens informatiques, Judiciarisation.

Les différentes concertations ont mis en évidence de nombreuses situations d'urgence qui nous imposent des actions fortes et déterminées.

Nous portons ces revendications.

1 - LES EFFECTIFS

un apport brut d'effectif ou à l'instar des renforts saisonniers, un renfort ponctuel dans un service en difficulté pour permettre d'alléger la masse de procédure.

2 - LE MANQUE DE MOYENS EN GÉNÉRAL

les services d'investigation comme la plupart des services souffrent d'un manque de moyens, allant de la papeterie, au CD pour graver.

Pour les services d'investigation spécialisés, le problème des moyens de transport est inquiétant. Des voitures qui restent au garage car il n'y a pas de budget réparation. Or des procédures de saisies des avoirs criminels ont le mérite d'exister. Ces processus ont été mis en place au sein de chaque direction. Cette procédure intervient en amont du jugement (plus rapide) par une demande au magistrat et l'accord de la direction centrale. Pour autant ce processus est freiné voire ne fonctionne pas.

3 - LES AVANCES DE FONDS

les enquêteurs ne sont pas censés avancer ces frais imputables à la mission. Il convient donc d'anticiper les missions et de prévoir un budget dans chaque service d'enquête. Le fonctionnaire ne doit pas se sentir prisonnier d'un système. Actuellement le refus de payer à la place de l'administration est souvent synonyme d'un rapport de force.

4 - OPJ

une partie des frais d'enquête doit être réattribuée à l'augmentation de la prime OPJ.

5 - L'APPLICATION EFFECTIVE DE GEOPOL

application du droit des fonctionnaires. Identifier les freins imposant les situations abusives. Revendiquer des compensations financières ou horaires en raison des astreintes démultipliées.

6 - L'AVANCEMENT DANS LES SERVICES DE LA PJ

La mise en place d'un pyramidage. Ce dispositif prévu de longue date dans tous les services aurait le mérite de positionner des CEA au poste d'adjoint et d'augmenter les avancements.

7 - LOGICIEL DE PROCÉDURES LRPPN3

Eviter de scanner systématiquement l'ensemble des pièces annexées à la procédure, pas toujours opportun. Mettre en place des formations tant sur le logiciel que sur les connaissances OPJ, afin de compenser les nombreuses déficiences du logiciel.



REVENDICATIF

investigation

8 - LA PROCÉDURE JUDICIAIRE

- Des solutions doivent être trouvées pour que les avis au parquet se fassent dans un délai rapide.
- A l'issue des procédures de GAV, crée une combinaison synthèse-télex.
- Entériner la possibilité de scanner une procédure originale pour transmission rapide aux magistrats. La vidéo des auditions généralisée pourrait éviter la signature systématique des procès-verbaux et ces vidéos serviraient de garantie pour les parties en cas de contestation.
- La mise en place d'un sceau automatique avec le numéro de l'ordinateur pourrait être une avancée non négligeable.
- Le stockage des scellés reste de plus en plus souvent à la charge des OPJ au risque d'engager leur responsabilité. Les scellés doivent faire l'objet systématiquement d'un dépôt auprès des services de justice qui délèguent depuis maintenant plusieurs années ce stockage aux OPJ.

9 - DROIT INDIVIDUEL À LA FORMATION

Il est systématiquement refusé car la ligne budgétaire n'a pas été abondée ! Imposer le caractère effectif de ce droit.

10 - PROTECTION DES FONCTIONNAIRES DANS LE CADRE DE TÉMOIGNAGE AUX ASSISES OU DEVANT UNE JURIDICTION

Ces collègues pourraient faire l'objet de la procédure d'anonymat réservée à certains témoins ou témoigner sous le «RIO».

11 - GESTION DES INFORMATEURS

Remettre en place une politique de gestion de l'information au travers des sources.

Confrontés aux autres services de l'état il s'avère que les services de police ont des moyens limités notamment au niveau de la rémunération et du délai de rémunération des sources.

12 - JUDICIARISATION

Proposer des solutions alternatives pour désengorger les services.

Par exemple la dégradation des biens contre X (montant minime) pourrait faire l'objet d'une main courante.

Les infractions financières (Procédures collectives) pourraient être traitées par les Tribunaux de Commerce à l'exemple de la transaction pénale.

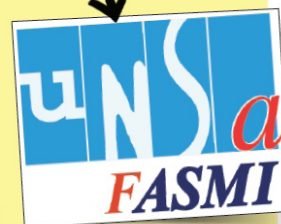
Les 1, 2, 3 et 4 décembre 2014,

Voter c'est décider !

JE VOTE UNSA



POUR LES COMMISSIONS
ADMINISTRATIVES
PARITAIRES



POUR LES COMITES
TECHNIQUES

**VOTEZ ET FAITES VOTER POUR
UN RENOUVEAU SYNDICAL !**